

www.e-rara.ch

Le tabac

Larbalétrier, Albert

Paris, 1891

ETH-Bibliothek Zürich

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-152111>

Chapitre VIII. Les manufactures de tabacs françaises.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE VIII.

Les manufactures de tabacs françaises.

Manufactures des tabacs. — Les tabacs indigènes et exotiques, qui arrivent à la Régie en manques et en boucauts, vont d'abord dans les magasins de réception, aujourd'hui au nombre de vingt-sept en France, pour les feuilles indigènes, et de cinq pour la réception des feuilles exotiques et le dépôt des feuilles indigènes à réexpédier sur les manufactures.

De là, les tabacs vont aux manufactures, aujourd'hui au nombre de vingt et une (dont une, celle de Limoges, spécialement affectée aux constructions mécaniques destinées aux autres manufactures). Ces manufactures, que l'Europe nous envie, transforment les feuilles en :

- 1° Tabac à fumer (scaferlati, cigares, cigarettes, etc.),
- 2° Tabac à priser,
- 3° Tabac à mâcher ou rôles.

Les préparations à faire subir à ces trois sortes de tabac sont différentes; toutefois, il existe quelques opérations préliminaires auxquelles sont soumises les feuilles, quelle que soit d'ailleurs leur destination. Nous devons examiner d'abord ces opérations. Mais

avant, il nous semble indispensable d'énoncer quelques généralités en ce qui concerne les manufactures de tabac françaises, nous emprunterons en grande partie les éléments de ce travail à l'excellent *Dictionnaire de l'Industries et des Arts industriels* de M. E.-O. Lami, où cette question est admirablement bien exposée.

La ferme générale, qui fut chargée de la fabrication des tabacs pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, avait établi des manufactures dans les villes suivantes : Paris, Tonneins, Toulouse, Dieppe, Cette, Valenciennes, Morlaix, le Havre. En 1790, quand l'Assemblée nationale eut décrété la liberté de la fabrication, de nombreuses fabriques s'élevèrent immédiatement sur tous les points du territoire; leur nombre s'accrut avec une telle rapidité qu'en 1804 on en comptait de 1.200 à 1.500. La fraude suivant la même marche ascendante, on dut recourir à de fortes taxes ou licences pour arrêter leur développement; on parvint ainsi à faire disparaître les petits fabricants, et en 1810, il n'existait plus officiellement que 300 fabriques, la plupart assez importantes, et qui rapportaient de gros bénéfices à leurs propriétaires. C'est, raconte-t-on, la vue des diamants portés par la femme d'un des gros fabricants de Paris qui donna à Napoléon I^{er} la pensée de décréter le monopole au profit de l'État. La Régie, chargée, en 1811, de l'exploitation du monopole, après l'expropriation de toutes les fabriques, ne conserva dans tout l'empire que dix usines, placées à Bordeaux, le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Paris, Strasbourg, Tonneins, Toulouse.

Ces usines eurent à fabriquer environ 10.000.000

de kilogrammes, composés principalement de tabac à priser, carottes et tabac haché pour la pipe; elles employaient, à cet effet, des machines assez primitives et mues à bras d'hommes. Jusqu'en 1835, la consommation resta à peu près stationnaire, et inférieure à 13.000.000 de kilogrammes par an. A partir de cette époque, elle s'éleva régulièrement chaque année et atteignit en 1854 le chiffre de 20.000.000 de kilogrammes. La science vint heureusement, pendant cette période, au secours de l'industrie, et l'introduction des machines à vapeur, le mouvement mécanique donné aux machines-outils, en augmentant considérablement le rendement de celles-ci, permirent à la régie de suffire à la consommation sans créer de nouvelles usines. Ce fut en 1831, en effet, qu'on commença à doter un certain nombre d'usines de machines à vapeur; en même temps, on étudiait et on transformait les appareils de fabrication : on créait le râpage mécanique de la poudre, les hachoirs, le torréfacteur, etc.

En 1854, de nouveaux besoins qui avaient surgi brusquement modifièrent la situation. C'est vers cette époque qu'apparaît le petit cigare à un sou de Tonneins; il inaugurait dans la fabrication un nouveau mode de préparation qui eut pour conséquence un développement rapide de la consommation. Avant 1835, on fabriquait moins de 50.000.000 de cigares par an, et 1.200 ouvrières suffisaient à cette confection. Vingt ans après, en 1854, le chiffre s'élevait déjà à 275.000.000, mais dans les seules années 1855 et 1856, il fut à peu près doublé, et atteignit presque 500.000.000 de cigares par an. Or, cette fabrication ne se faisait et

ne peut encore se faire aujourd'hui qu'à la main ; le personnel ouvrier dut donc être doublé en deux ans. Les difficultés du recrutement, la nécessité de créer de nouveaux locaux, les inconvénients résultant d'une trop grande accumulation de personnel en un point, amenèrent la fondation de nouvelles usines. Le nombre de celles-ci a dû suivre la marche de la consommation annuelle, qui s'est élevée de 11.000.000 kilogrammes en 1811, à 20.000.000 en 1854 et à 36.000.000 en 1884 ; celle des cigares, en particulier, qui était inférieure à 50.000.000 de cigares en 1835, de 275.000.000 en 1854, est arrivée à 900.000.000 en 1884, de sorte, qu'au lieu de 1.200 cigarières, nous en avons en France aujourd'hui de 14 à 15.000. Ce qui a contribué encore à augmenter le nombre des ateliers et le personnel, c'est la multiplication des espèces et des formes de produits fabriqués, et en particulier, c'est la création de diverses fabrications de cigarettes, qui, malgré l'introduction des machines, emploient encore près de 1.000 ouvrières.

Les dates auxquelles les usines ont été successivement créées sont les suivantes :

Dieppe, 1854 ; Paris-Reuilly, 1856 ; Châteauroux, 1857 ; Nantes, 1857 ; Nice, 1860 ; Metz, 1862 ; Nancy, 1862 ; Riom, 1869 ; Pantin, 1877 ; le Mans, 1877 ; Dijon, 1884 ; Orléans, 1886 ; Limoges, 1888. La manufacture de Paris-Reuilly fut créée dans le but spécial de traiter les cigares de la Havane. C'est à elle qu'est réservée à peu près exclusivement la fabrication de tous les cigares d'un prix supérieur à 10 centimes.

La manufacture de Nice, fondée par les Italiens, a

été conservée par la Régie française après la cession, en 1860, de la ville de Nice à la France.

En 1870, la France a perdu, avec l'Alsace-Lorraine, les deux manufactures de Metz et de Strasbourg. Il existe donc actuellement 21 manufactures en France, qui occupent un personnel de 20.870 préposés et ouvriers, dont 2.560 hommes et 18.310 femmes. Le capital de ces manufactures, au 31 décembre 1887, s'élevait à 142.591.523 francs, dont 46.000.293 représentent la valeur des immeubles et du matériel et 96.591.250 représentent la valeur des approvisionnements en matières premières, matières en cours de fabrication et produits fabriqués.

Le choix des lieux de fondation des diverses manufactures a été fait de manière à les répartir uniformément sur tout le territoire; mais il a fallu tenir compte aussi des offres de terrains de bâtiments, d'indemnités faites par les municipalités à l'État, des ressources que présentaient les villes au point de vue du personnel ouvrier. Enfin, la faveur d'un haut fonctionnaire n'a pas toujours été étrangère aux décisions prises par le Gouvernement.

Tous ces établissements ont été créés sur les terrains ou dans des bâtiments cédés par des municipalités. La manufacture de Paris (Gros-Caillou), la plus importante de France, est celle dont l'installation laisse le plus à désirer au point de vue des locaux, elle attend depuis trente ans sa reconstruction. Les seules qui soient entièrement neuves sont celles de : Marseille, Tonneins, Nantes, le Mans, Châteauroux, Reuilly, Dijon, Riom, Nancy, Orléans, Limoges.

Toutes les manufactures fabriquent des cigares à

5 et à 10 centimes et des scaferlatis. Châteauroux, Reuilly et Dijon sont à excepter pour ce dernier produit. Les fabrications de la poudre et des rôles sont au contraire réservées à un petit nombre d'établissements.

Organisation des manufactures. — Au point de vue administratif, toutes les manufactures sont organisées sur le même modèle. Elles ont à leur tête un directeur, un ingénieur et un contrôleur de comptabilité; les ateliers sont groupés par sections qui correspondent aux diverses espèces de produits fabriqués; l'une des sections se compose d'ouvriers d'arts et métiers, qui construisent en partie et entretiennent les bâtiments, le matériel et les machines. Le personnel secondaire se compose de chefs de sections et de contremaîtres, surveillants et ouvriers des deux sexes. Ces derniers sont, à de rares exceptions près, payés à la tâche, d'après des bases qui sont fixées de façon à procurer des salaires équivalents à ceux des autres industries locales. La paie a lieu tous les dix jours. Une majoration de 4 p. 100 des salaires faite par l'Administration au nom de chaque ouvrier permet à celui-ci de se retirer à cinquante ou soixante ans avec une retraite. Un certain nombre d'établissements ont établi des sociétés de secours mutuels, coopératives, des asiles et des crèches. Enfin, les manufactures relèvent toutes d'une division de la direction générale des manufactures de l'État, au ministère des finances. A côté de cette Administration centrale se trouve à Paris : un service des constructions et machines, une commission d'achat et d'expertise, un laboratoire central, une école d'application

pour les jeunes ingénieurs. Les inspecteurs sont généralement choisis parmi les élèves de l'École polytechnique.

Enfin, notons, pour finir, que la manufacture d'Orléans a commencé à fabriquer des cigares en 1886.

A Marseille, on ne fabrique que des cigares et très peu de scaferlati.

Quelques manufactures situées près des frontières, notamment celles de Lille et de Nancy, produisent des tabacs à fumer et à priser d'un prix inférieur, appelés *tabacs de cantine*. Ces tabacs à prix réduits ont pour objet de diminuer l'introduction frauduleuse des tabacs étrangers sur la frontière, en diminuant les avantages que les fraudeurs peuvent retirer de la contrebande.

Opérations préliminaires à faire subir à tous les tabacs. — Nous avons vu plus haut que, quelle que soit la destination des feuilles de tabacs, scaferlatis, rôles, cigares ou poudre, elles subissent d'abord des opérations dites préliminaires. Ces opérations sont : l'ouverture des boucauts, l'époulardage, le mouillage et l'écôtage.

Dans les magasins, les manques sont emballées et disposées en ballots pour être transportées dans les manufactures. Les transports s'effectuent, par terre, moyennant 2^{es},39 par quintal métrique et par kilomètre; et, par eau, moyennant 1^e,18 par quintal et par kilomètre parcouru.

Arrivées dans les manufactures, les feuilles, qui sont enveloppées dans de grosses toiles, sont d'abord pesées en bloc; on brise ensuite l'enveloppe et on pèse la tare, afin de prendre seulement en charge le

poids réel. Le contenu de chaque boucaut est alors séparé en plusieurs fragments cylindriques, qui, d'après leur état, sont expédiés à l'atelier d'épouillardage; les plus beaux fragments servent pour fabriquer le tabac à fumer, les autres pour le tabac en poudre.

Pour certaines feuilles, celles qui viennent de la Hollande notamment, et qui ont été réunies par les planteurs en manques ayant des têtes ou *caboches* formées uniquement de grosses côtes, on coupe les caboches avec un couteau à bras, mobile à l'extrémité d'une table, autour d'un point d'attache; les feuilles ainsi séparées sont placées dans des mannes et portées à l'épouillardage. Cet enlèvement des caboches, qui ne se pratique donc pas pour toutes les feuilles, mais seulement pour certaines espèces, constitue l'*écabochage*.

Quant à l'épouillardage, il consiste à délier les manques, à les secouer, de manière à enlever les poussières et le sable qui souillent les feuilles, à détacher celles-ci les unes des autres, à les trier, à les placer dans différentes mannes qui entourent l'ouvrier; ce triage se fait suivant l'aspect des feuilles et leur grandeur; les plus belles servent à faire les robes pour les cigares, les plus mauvaises sont destinées à être réduites en poudre.

Cette opération de l'*épouillardage* est une des plus essentielles de la fabrication, elle demande beaucoup de soins et d'attention; mais c'est en même temps une des plus pénibles et même des plus malsaines pour l'ouvrier, et cela à cause de la poussière continuelle dont il est entouré.

Le maître ouvrier reçoit les mannes renfermant les

feuilles des mains des ouvriers : il examine et vérifie si elles ont été bien classées ; il constate le poids des mannes afin de régler les salaires des ouvriers d'après la tâche accomplie, enfin il place les tabacs dans diverses cases, suivant leur destination.

Vient ensuite le mouillage, qui consiste à arroser les feuilles avec de l'eau renfermant en dissolution du sel ordinaire ou chlorure de sodium. Ce mouillage, qui, autrefois, se faisait à la main avec des arrosoirs, se fait aujourd'hui, dans la plupart des manufactures, avec un mouilloir mécanique.

On superpose plusieurs lits de feuilles que l'on arrose successivement avec une dissolution saline renfermant 10 kilogr. de sel pour 100 litres d'eau ; l'eau surabondante s'écoule dans les rigoles spéciales ménagées à cet effet.

Le mouillage a pour but de disposer et de préparer les feuilles aux opérations qui suivront, en leur rendant leur souplesse enlevée par la dessiccation lors de la récolte. Elles sont ainsi en état de résister à la manutention sans se briser. Enfin, la présence du sel dans le tabac a encore pour but d'empêcher que la fermentation devienne putride ; elle éloigne les insectes et les organismes microscopiques, qui sans cela se développeraient dans toute la masse en fermentation. C'est à la présence du sel que le tabac doit la propriété d'être hygrométrique, propriété que les détaillants mettent souvent à profit dans la vente du tabac au poids par petites quantités.

L'atelier de mouillage est à côté de celui de l'épouillage.

Tous les ans, la régie emploie environ 800.000 kilo-

grammes de sel pour le mouillage, soit environ 32 grammes de sel par chaque kilogramme de tabac fabriqué. Elle achète son sel grevé de l'impôt, comme le ferait un particulier.

Enfin, il nous reste à parler de l'*écôtage*. Cette opération, comme le fait remarquer M. J.-A. Barral, est réservée aux femmes, comme étant extrêmement facile; elle consiste à prendre d'une main les feuilles par un bout, et à arracher de l'autre main la grosse côte ou nervure médiane, dans toute la largeur de la feuille. Les ouvrières sont rangées de manière à prendre les feuilles dans des mannes placées à leur gauche, à jeter des feuilles écôtées dans des mannes placées à leur droite, et à jeter les côtes derrière les bancs sur lesquels elles sont assises. Les feuilles écôtées sont portées ensuite sur des tables ouclaies, où des femmes sont occupées à les repasser, à ôter les nervures qui auraient pu échapper aux écôteuses et à faire tomber toutes les matières étrangères. De là les feuilles passent dans les divers ateliers auxquels elles sont destinées.

Les côtes, les caboches et les balayures d'ateliers, constituent les résidus de fabrication, qui sont brûlés. Ces résidus forment environ 6 à 8 pour 100 des matières premières.

Cependant, les côtes des tabacs étrangers à fines nervures sont introduites dans les tabacs de cantine, comme nous le verrons plus loin.
